

COMPTE RENDU**SEANCE DU 26 MARS 2019****20h**

Présents : Jean-Pierre RONSEaux, Hélène COLZY, Jean-Pierre MAZEREEL, Florence PORTELETTE, Martine RHONE, Brigitte DUPONT, Nicolas VIGOUR, Claire BENARD, Frédérique PREVOST, Hubert CROZAT, Pierre-François SOUCHON, Jean-Luc LHERITIER, Laurent DEGODET, Michel TROYON, Jean-François TROITZKY.

Absents :

Pascale LAHAYE pouvoir à Claire BENARD
Patricia GIANNETTA : absente excusée
Didier DELAVELLE
Odile DHUY absente excusée

Madame Hélène COLZY est nommée secrétaire de séance.

I- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 7 Février 2019

Le compte-rendu du 7 février 2019 est approuvé par 14 voix pour et 1 abstention.

II – DELIBERATIONS

➤ **DEL 032019 06 – Acquisition de parcelles bâties situées au 1 rue des Dames de France**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une visite du bien immobilier a été organisée avec les adjoints. Suite à cette visite, il a adressé une proposition d'acquisition aux propriétaires pour les parcelles AC 129 et AC 130 (classées en Emplacement Réservé) au prix de 350 000 €. Les propriétaires ont accepté cette proposition par courrier en date du 26 février 2019.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Hubert CROZAT, intéressé, ne prend pas part au vote. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant l'avis du domaine déterminant la valeur vénale du bien à 390.000 €,
Vu l'article L 2241-1 et L1311-13 du CGCT,

Après en avoir délibéré par 15 voix pour,

Le conseil municipal **DECIDE** :

-de **procéder** à l'acquisition des parcelles cadastrées AC 129 et AC 130 d'une contenance totale de 29a 93ca situées au 1 rue des Dames de France pour un montant de 350 000 € net vendeur.

- **d'autoriser** le Maire à signer tout document ayant rapport à cette acquisition.

Et CHARGE le notaire de la Commune de rédiger l'acte en conséquence.

➤ **DEL032019 07 – Extension du réseau électrique pour alimenter la maison paramédicale**

Monsieur le Maire présente l'avant-projet concernant l'extension de réseau de la rue du Moutier afin d'alimenter la maison paramédicale.

*Grâce à un barème de raccordement le SIEM a pu établir une proposition avec un rabais de 40% sur le prix, rabais qui est appelé coefficient de réfaction par la Commission de régulation de l'énergie. L'extension est composée d'un terme fixe de 1160 € plus un coût au mètre d'extension forfaitaire de 43 € pour un branchement tarif jaune et un forfait de branchement de 780 € pour un coffret simple. Le coût d'extension tarif jaune pour une puissance de 60kva serait de : $1160 + (100m * 43€) + 780 €$ soit 6240 €.*

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que les travaux sont estimés à 6240 €, le SIEM exécutant la tranchée,

Après en avoir délibéré par 16 voix pour,

Le conseil municipal **ACCEPTE** ces travaux d'extension d'un montant de 6240 € et charge Monsieur le Maire des formalités.

➤ **DEL 032019 08 – Réalisation d'une zone de covoiturage**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etat soutien des initiatives qui favorisent les mobilités alternatives à la voiture individuelle. Dans le cadre de l'appel à projet TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), le Parc naturel régional de la Montagne de Reims et le Pays d'Epernay se sont associés pour proposer un certain nombre d'actions dont la mise en place d'un schéma territorial des aires de covoiturage, via l'action n°35 (portée par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims). Cette opération est cofinancée par l'Etat (80%) et le Parc naturel régional de la Montagne de Reims (20%).

Cette démarche vise à développer la pratique du covoiturage à travers la constitution d'un réseau de covoiturage favorisant le regroupement de personnes désirant partager leur véhicule pour effectuer un trajet en commun.

TEPCV – action n°35 – signalétique parking covoiturage : l'objectif est de fournir et d'installer de la signalétique routière (aire de covoiturage) pour 40 parkings existants sur le territoire.

L'initiative du Parc naturel régional de la Montagne de Reims ne consiste pas à organiser le covoiturage mais à mettre à la disposition des collectivités potentielles les mobiliers et outils permettant de faciliter cette pratique (signalétiques réglementaires et support de communication).

Monsieur le Maire fait savoir qu'il projette la création d'une aire de covoiturage sur le parking existant du Collège devant les terrains de Football (Rue du Moutier). Le nombre d'emplacements de stationnement prévus pour l'aire de covoiturage sera de 5 places.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise Signaux Girod, mandatée pour cette opération, en lien direct avec les municipalités et le CIP de la Marne.

Il est expressément demandé à chacune des communes bénéficiaires de faire état dans leurs documents de communication (ex : journal communal), du concours au financement de l'action du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte.

Il est également demandé de fournir au Parc naturel régional de la Montagne de Reims un exemplaire du document de communication concerné.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, ·

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ **VALIDE** le projet de création d'une aire de covoiturage,
- ✓ **AUTORISE** l'entreprise Signaux Girod à réaliser les travaux de pose de signalétiques,
- ✓ **AUTORISE** le Parc naturel régional de la Montagne de Reims à communiquer et à informer les usagers du territoire de ce nouvel emplacement,
- ✓ **S'ENGAGE** à publier dans ses documents de communication sur l'action covoiturage en citant le cofinancement du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et à fournir un exemplaire du document au Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

➤ **DEL032019 09 – Vente du véhicule utilitaire du service technique**

Monsieur le Maire précise que la commune a bénéficié d'une subvention pour l'achat d'un véhicule électrique de la part du Parc Naturel Régional en contrepartie de la vente d'un véhicule thermique. C'est le cas pour le Peugeot PARTNER du service technique qui intéresse la commune de Châlons-sur-Vesle.

Vu le CGCT,

Considérant le rapport du contrôle technique et l'évaluation argus du véhicule,

Considérant la proposition d'achat de la commune de Châlons-sur-Vesle,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil autorise le Maire à procéder à la vente du véhicule PEUGEOT PARTNER pour un montant de 3500 € TTC.

III – FINANCES

Présentation du budget 2019 en section de fonctionnement et d'investissement par Monsieur Laurent DEGODET. Une baisse significative de la Dotation Globale de Fonctionnement est encore à noter.

IV – COMMISSIONS

Commission Bâtiments

Réhabilitation des bâtiments : travaux supplémentaires

Présentation de l'avenant numéro 1 : pour l'entreprise BATIMENT ASSOCIE ; montant de **17 170.95 € HT** (mise en place d'un système de pompe et de drainage suite à la découverte d'une source).

Présentation de l'avenant numéro 2 : pour les modifications d'allèges pour les déplacements de portes, les démolitions complémentaires de cheminées, le mur du bâtiment associations qui n'en était pas un, et qu'il faut donc reconstruire : montant de **17 587.30 € HT**.

Commission MAPA

L'appel d'offres pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet de cellules commerciales a été lancé. La phase de consultation se termine le 27 mars. La Commission se réunit le 28 mars 2019 à 19h pour l'ouverture des plis.

L'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre pour le projet de terrains de football a été lancé aussi. La clôture aura lieu le 11 avril 2019.

Projet Pole périscolaire

Présentation de l'étude de faisabilité réalisée par AGENCIA.

V – QUESTIONS DIVERSES

- **Conférence de territoire du 26 février 2019**

A l'ordre du jour : présentation de la nouvelle déléguée générale des territoires (en remplacement de Mr barbier) : Madame ADNET VALERIO, bilan sur le service de l'eau, présentation du plan local sur le service des déchets, présentation du SDACR (nouveau schéma département d'analyse et de couverture des risques).

- **Conseil communautaire du 21 mars 2019**

L'arrêt du PLU de Gueux a été voté à l'unanimité.

- **Conseil d'école maternelle, conseil d'école élémentaire**

Madame Martine RHONE précise que quelques travaux de réparation sont à effectuer. Le spectacle de fin d'année sera à nouveau en commune avec les deux écoles.

- **Caisse des écoles**

Madame Martine RHONE informe l'assemblée du recrutement d'une nouvelle responsable de la structure. L'actuel Directeur étant en arrêt maladie.

- **Projet bibliothèque**

Madame Hélène COLZY présente le bilan du recrutement du (de la) responsable de la bibliothèque. Sur 9 candidats qui ont répondu à l'annonce, trois ont été reçus par un entretien, parmi lesquels une personne a été retenue. Elle travaille actuellement à la bibliothèque de Suippes par la communauté de Communes de la Région de Suippes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00

Séance du 26 mars 2019

N° délibération	Thème	Objet de la délibération
06/2019	FONCIER	ACQUISITION PROPRIETE GRIEDER
07/2019	TRAVAUX SIEM	EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE RUE DU MOUTIER
08/2019	ENVIRONNEMENT	REALISATION AIRE DE COVOITURAGE
09/2019	MATERIEL TECHNIQUE	VENTE PEUGEOT PARTNER

EMARGEMENTS

Jean-Pierre RONSEAUX	Laurent DEGODET	Hélène COLZY	Martine RHONE
Florence PORTELETTE	Jean-Pierre MAZEREEL	Odile DHUY Absente excusée	Brigitte DUPONT
Patricia GIANNETTA Absente excusée	Nicolas VIGOUR	Didier DELAVELLE Absent excusé	Jean-Luc LHERITIER
Frédérique PREVOST	Claire BENARD	Hubert CROZAT	Pascale LAHAYE Absente ayant donné procuration à Claire BENARD
Pierre-François SOUCHON	Michel TROYON Absent ayant donné procuration à Jean- Pierre MAZEREEL	Jean-François TROITZKY	